LUMI
RIVISTA DI STUDII NANTU À L'ETÀ DI I LUMI È DI E RIVOLUZIONI

Rapport au territoire, justice sociale et solidarité en Corse : des représentations vectrices d'innovation sociale ?

Serena Talamoni

Docteure en Histoire contemporaine et Philosophy in Communication Sciences,

Chercheuse associée UMR CNRS 6240 LISA

Università di Corsica Pasquale Paoli

Résumé en français :

Le thème des injustices est un élément essentiel de la pensée des Lumières, abordé à l'occasion du colloque « Nouvelles lumières et innovation sociale » sous l'angle des injustices de nature sociale. Cette question est au cœur de l'imaginaire politique et sociétal corse, dont nous avons débuté l'étude lors de notre travail de thèse centré sur la période 2010-2015. Une valeur y apparaît comme fortement agissante - et orientant certains choix de politiques publiques - : celle de la solidarité, caractérisée par une impulsion à œuvrer en faveur de plus de cohésion sociale. À travers l'exemple de la Corse, le présent article se propose d'explorer les leviers d'action que constituent les représentations mentales et sociales ancrées territorialement. Nous proposerons de considérer ces représentations comme autant d'informations stratégiques pouvant être facteur d'innovation sociale et territoriale.

Résumé en anglais :

The theme of injustice is a central element of Enlightenment thought, addressed during the symposium « New Enlightenment and Social Innovation » from the perspective of social injustices. This issue lies at the heart of the Corsican political and societal imagination, which we began to examine in our doctoral research focusing on the 2010–2015 period. One value emerges as particularly influential—shaping certain public policy choices: solidarity, characterized by a drive to work toward greater social justice. Through the example of Corsica, this paper seeks to explore the levers for action constituted by territorially rooted mental and social representations. We

propose to consider these representations as strategic information that can serve as a driver of social and territorial innovation.

Mots-clés : imaginaire, représentation, solidarité, justice sociale, territoire, innovation sociale.

Le thème des injustices est un élément essentiel de la pensée des Lumières, abordé à l'occasion de ce colloque « Nouvelles lumières et innovation sociale » sous l'angle des injustices de nature sociale. Cette question est au cœur de l'imaginaire politique et sociétal corse, dont nous avons débuté l'étude lors de notre travail de thèse centré sur la période 2010-2015. Une valeur y apparaît comme fortement agissante - et orientant certains choix de politiques publiques- : celle de la solidarité, caractérisée par une impulsion à œuvrer en faveur de plus de cohésion sociale. À travers l'exemple de la Corse, le présent article se propose d'explorer les leviers d'action que constituent les représentations mentales et sociales ancrées territorialement. Nous proposerons de considérer ces représentations comme informations stratégiques pouvant être facteur d'innovation sociale et territoriale.

Avant cela, il convient d'apporter quelques précisions méthodologiques et théoriques.

Nous avons, lors de notre travail de thèse*1*, étudié - à l'aide de méthodes et outils tant qualitatifs que quantitatifs - l'imaginaire des élus de l'Assemblée de Corse de la mandature 2010-2015. Nous y avons identifié un certain nombre de thèmes centraux, revêtus, dans l'imaginaire commun, d'une forte dimension identitaire. C'est le cas, par exemple, de la question linguistique, du rapport à la terre, ou encore de certaines valeurs telles que la solidarité.

C'est bien cette dernière qui sera au cœur du présent travail : la valeur « solidarité » comme élément identitaire et projet d'avenir. À cet égard, les résultats de nos travaux de thèse, centrés sur le terrain politique corse, seront mis en regard avec d'autres champs sociétaux, tant historiques que contemporains. L'imaginaire de la solidarité sera ainsi exploré de façon croisée et dans une perspective diachronique.

Il importe dès lors de préciser ce que recouvrent les notions d'*imaginaire* et de *représentations*.

Imaginaire et représentations

1 L'imaginaire politique en action : le cas des débats à l'Assemblée de Corse (2010 à 2015), thèse réalisée en cotutelle internationale entre l'Università di Corsica et l'Università della Svizzera Italiana, soutenue publiquement le 18 décembre 2020.

Contrairement à son usage courant, le terme « imaginaire » n'est pas synonyme d'« imagination » ou de « fiction ». Il est entendu, ici, comme le cadre à travers lequel l'homme perçoit le réel, l'interprète, lui donne du sens, y vit et y agit. En grande partie, ce processus de perception et d'action n'est pas conscientisé. Il agit comme un filtre, ou pour reprendre l'image du sociologue Raphaël Liogier, comme des lunettes de soleil : « à force de porter les mêmes lunettes, nous finissons par oublier qu'elles sont collées à notre nez »[2].

Chaque culture a un imaginaire spécifique, un « pôle incarné dans une culture, une langue, une civilisation[3] ». Cette spécificité s'exprime, en particulier, dans les « représentations », mentales et sociales. Inscrites au cœur de l'imaginaire, celles-ci en sont l'élément cognitif de base. Nous pouvons les définir comme les différentes images mentales qui permettent à l'homme, consciemment ou non, de percevoir et de donner du sens à la réalité. Elles sont le « cadre de référence » à travers lequel nous lisons le monde. Nous pouvons rapprocher la notion de représentation de celle de *frame*, exposée par le professeur de linguistique George Lakoff :

Quand j'enseigne ce qu'est un frame (« cadre » ou « structure ») et comment on le crée, dans mes cours de première année de Sciences cognitives à l'Université de Berkeley, le premier jour je donne un exercice à mes étudiants. L'exercice consiste en ceci : ne pensez pas à un éléphant ! Quoi que vous fassiez, ne pensez pas à un éléphant. Je n'ai jamais réussi à trouver un élève qui y arrive. Chaque mot, comme par exemple « éléphant » évoque un *frame*, un cadre de référence, qui peut être constitué d'une série d'images ou de connaissances d'autres types. Les éléphants sont grands, ils ont les oreilles pendantes et une trompe, font penser au cirque, et ainsi de suite. Chaque mot se définit en relation à un cadre[4].

2 Raphaël Liogier, *Les évidences universelles*, Paris, Les Ed. de la librairie de la Galerie, 2011, p. 12. Raphael Liogier utilise cette métaphore pour expliquer la notion de stéréotype. Nous nous permettons cet emprunt car il nous semble illustrer parfaitement la façon dont l'imaginaire influe sur nos actions de manière inconsciente.

3 « Une cartographie de l'imaginaire », entretien avec Gilbert Durand, propos recueillis par Philippe Cabin, Sciences Humaines Mensuel n° 90 - Janvier 1999.

4« Quando insegno cos'è un frame (« cornice », « quadro », « struttura ») e come lo si crea, nell'ambito del corso del primo anno di Scienze cognitive all'università di Berkeley, il primo giorno assegno ai miei studenti un esercizio. L'esercizio consiste in questo : non pensate a un elefante ! Qualunque cosa facciate, non pensate a un elefante. Non sono mai riuscito a trovare uno studente che ci riuscisse. Ogni parola, come per esempio « elefante » evoca un frame, un quadro di riferimento, che può essere costituito da una serie di immagini o di conoscenze di altro tippo. Gli elefanti sono grandi, hanno le orecchie pendule e la proboscide, fanno venire in mente il circo, e così via. Ogni parola si definisce in relazione a un frame. » George Lakoff, Non pensare all'elefante!, Fusi Orari, 2006, p.17. Traduction en français de l'auteure de l'article. Comme celle d'imaginaire, la notion de *frame* est polysémique et varie en fonction des disciplines. Elle est notamment très usitée dans les sciences cognitives et aujourd'hui en particulier dans les travaux concernant l'intelligence artificielle. En fonction des théories, le *frame* est plutôt considéré comme mental que social et inversement. Le sociologue interactionniste Erving Goffman, pour sa part, l'envisage comme

Cette fonction constitutive de la réalité du *frame*, ou de la *représentation* est autant mentale que sociale, individuelle que collective.

« Ce que les représentations collectives traduisent, c'est la façon dont le groupe se pense dans ses rapports avec les objets qui l'affectent[5]» (Emile Durkheim).

Précisons que l'imaginaire et les représentations, sont, par essence, évolutifs. Ils ne sont figés ni dans l'espace, ni dans le temps, et il convient donc de les aborder de façon dynamique. De la même manière, l'imaginaire, y compris collectif, n'est jamais univoque. Il existe une pluralité d'imaginaires (individuels, familiaux, de groupes sociaux d'appartenance, etc.) qui composent un imaginaire collectif complexe.

Ces quelques précisions étant apportées, observons à présent de quelle manière l'imaginaire de la « solidarité » se présente dans l'imaginaire des élus, et comment il peut être vecteur d'innovation sociale.

L'imaginaire de la « solidarité »

Au sein de notre corpus, l'imaginaire se déploie de façon récurrente autour de valeurs. Parmi celles-ci la solidarité, l'entraide, le partage, ou encore la justice sociale sont prédominantes. Leur importance se révèle à travers leur présence dans les débats à forte valeur symbolique, comme lors de la séance d'investiture de l'Assemblée de Corse ou durant celle consacrée à la violence.
En dehors de ces débats symboliques, nous observons, grâce la visualisation présentée ci-dessous, réalisée avec l'outil *Tétralogie*, un pic d'utilisation du vocable « solidarité » lors de la session consacrée au *Plan d'Aménagement et de développement durable de la Corse* :

fortement ancré dans le social, la parole *frame* caractérisant pour lui les cadres à travers lesquels les individus interprètent une expérience ou situation sociale donnée (voir Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Editions de Minuit, 2009). George Lakoff prend en compte à la fois ses dimensions mentale et sociale.

5 Emile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Presses universitaires de France, 1956.

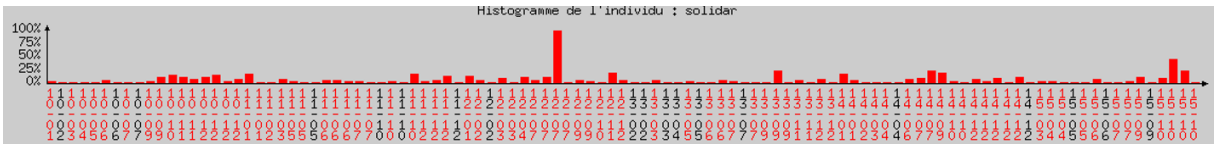


Figure 36 : Histogramme représentant la fréquence d'apparition du mot « solidarité » sur l'ensemble de la mandature (résultats obtenus avec l'outil *Tétralogie*).

La solidarité, comme élément d'appartenance identitaire et valeur d'avenir, est l'un des thèmes clés du PADDUC proposé par la conseillère exécutive de gauche Maria Guidicelli*6*, et du débat qui suit la présentation du projet. On relève d'ailleurs, lors de cette seule séance, 46 occurrences du vocable « solidarité ».

Dans l'ensemble des débats étudiés, cette valeur est fortement associée à celles de justice sociale, d'entraide, de partage, ainsi qu'à la ruralité, qui occupe une grande place dans l'imaginaire des élus.

La solidarité dans l'organisation sociétale rurale traditionnelle

La solidarité est, historiquement, l'une des bases de l'organisation sociétale de l'île. La solidarité familiale et villageoise permettait la vie et la subsistance de la communauté. Elle était étroitement associée à la question patrimoniale, tant matérielle qu'immatérielle, comme l'indique l'anthropologue Gérard Lenclud :

> Il est (…) à noter (…) que les éléments incorporels du patrimoine familial -tout ce qui rentre, par exemple, dans la réputation d'une lignée- ne sont pas moins économiquement fonctionnels et finalement des supports objectifs de la subsistance que les éléments matériels (…) tels que la terre ou le troupeau. Ainsi la formation et la perpétuation des réseaux d'échange de travail dont le rôle est déterminant dans l'approvisionnement domestique ou encore les manifestations institutionnalisées de la solidarité villageoise (« *operata* » ou « *chjamata* », ailleurs « *aiutu* » : de l'assistance organisée au service ponctuel) qui constitue le seul système d'assurance dans le cadre d'une économie à hauts risques sont directement déterminés par la réputation de la famille avec qui l'on s'engage dans un processus de transfert ou de prêt de travail ou en faveur de laquelle l'on mobilise la main-d'œuvre communautaire[7].

6 Conseillère exécutive de gauche, porteuse du projet de PADDUC.

7 Gérard Lenclud, « L'institution successorale comme organisation et comme représentation », *En Corse. Une société en mosaïque*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2014, p. 149.

Cette solidarité est l'un des piliers de l'organisation sociétale rurale, dont les différents éléments font système.

Gérard Lenclud souligne par ailleurs le lien indissociable entre les questions patrimoniales et matrimoniales. Les mariages sont, en grande partie, déterminés en fonction de leur intérêt patrimonial, de manière à ne pas dilapider la terre et les biens familiaux[8]. L'auteur écrit, s'agissant des principes régissant la transmission patrimoniale :

> Il s'agit d'éviter au maximum de porter atteinte à l'intégrité du patrimoine foncier. De telles atteintes, en effet, amputent la base matérielle de la reproduction domestique en même temps qu'elles menacent la cohésion du groupe familial idéalement voué à exploiter en commun un patrimoine resté indivis. (…) Il va donc de soi que les stratégies de gestion du patrimoine et de sa transmission composent avec les stratégies matrimoniales un seul et même ensemble de stratégies au service de la perpétuation familiale. Stratégies matrimoniales qui doivent être prises ici au sens large : elles n'ont pas seulement pour objet de déterminer le choix du conjoint pour fils et filles, elles concernent aussi l'âge auquel il convient pour eux de contracter alliance et surtout le choix de ceux à marier de ceux à destiner au célibat, c'est-à-dire l'accès différentiel au mariage et la place de chacun dans le processus de reproduction. Le mariage des uns a pour corollaire (…) le célibat des autres et la place de chacun dans le jeu matrimonial est étroitement lié à la fonction qu'il remplira dans le système de perpétuation[9].

Les témoignages recueillis par le journaliste Paul Bourde en 1887 illustrent l'importance de ce patrimoine dans le système de partis :

> "Vous voyez notre maison", me dit-il. "De quatre frères, un seul s'est marié ; nous avons évité ainsi la division de nos biens -et l'éparpillement de cette influence. Un de mes frères gère nos propriétés ; moi, en qualité d'aîné, j'ai la direction politique. Je donne ma vie, et je pourrais presque dire notre fortune, à nos clients, et nos clients nous donnent leurs voix : tel est notre secret. (…) Nos propriétés (…) sont louées à une cinquantaine de ménages de colons partiaires à des conditions assez douces et dont nous n'exigeons pas toujours la rigoureuse exécution. Ces cinquante ménages, qui vivent par nous, nous sont entièrement dévoués. Voilà bien près de deux cents voix déjà. (…) dans certains villages, nos terres sont si bien mêlées à celles du reste des habitants que, si nous les interdisions aux bêtes, le pâturage serait

8 Qui ont évidemment aussi une importante valeur, non seulement productive, mais aussi symbolique.

9 Gérard Lenclud, « L'institution successorale comme organisation et comme représentation », *op. cit.*, p. 151-152. C'est également ce principe qui conduira à transmettre aux filles les terres ayant le moins de valeur, et en particulier celles situées sur le littoral. L'évolution exponentielle imprévue du prix de ces terrains fera paradoxalement la richesse des descendants de ces héritières féminines.

impossible à tout le monde. Le sol reste en friche un an, souvent deux ans, sur trois ; pendant ce temps nous laissons librement pâturer. Nos bois sont de même à l'abandon ; y va ramasser qui veut de nos amis. Cette tolérance, indispensable à leur genre d'existence, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment avec les premiers le noyau des fidèles, de ceux dont nous sommes sûrs. Jadis, ils nous auraient suivis à la guerre, maintenant, ils nous suivent au scrutin. (…) La vie individuelle indépendante est impossible en Corse. Chacun doit être d'un clan, afin de pouvoir disposer de l'influence de ce clan dans les moments critiques de la vie[10]".

Dans ce système d'organisation sociétal, les différents éléments sont étroitement imbriqués. L'organisation économique et politique dépend de la gestion du patrimoine[11], laquelle nécessite une solidarité familiale et communautaire institutionnalisée, ainsi qu'un système matrimonial spécifique. Il est ainsi difficile d'assimiler complètement cette solidarité traditionnelle rendue indispensable par les conditions de vie à un comportement altruiste, voire à une attitude générée par l'idée d'une certaine justice sociale. On consent à aider dans ses travaux son prochain en difficulté - alors que l'on a déjà les siens à accomplir -, sachant que la situation inverse pourrait se présenter à l'avenir et que l'on aurait alors soi-même besoin de recevoir une aide. L'opération se fait en quelque sorte « à charge de revanche ».

Dans cet esprit, il s'agit moins de vertu que de nécessité. Mais faut-il pour autant ne voir que cet aspect des choses et réduire cette solidarité à un « système d'assurance » (G. Lenclud) ? Cela paraît douteux, surtout dans un pays autant marqué par le christianisme, et singulièrement par le franciscanisme. Ne dit-on pas *« U sole luce per tutti »* (Le soleil brille pour tout le monde) ?

On pourrait évoquer ici le rôle social qui est traditionnellement celui des confréries…

Cette fonction de subsistance n'exclut pas l'existence de la solidarité comme valeur, au contraire. Cette valeur, signifiante dans les représentations, est en outre dotée d'une fonction sociale, économique et politique forte.

Dans la société rurale de l'époque, il s'agit-là d'une question relativement complexe.

10 Témoignage recueilli par Paul Bourde, « En Corse: l'esprit de clan, les mœurs politiques, les vendettas, le banditisme (1887) », *La Corse aux rapports*, Ajaccio, Editions DCL, 1999, p. 62-63.

11 Familial mais également communal (voir notamment sur ce point Georges Ravis-Giordani, « L'*alta pulitica* et la *bassa pulitica* : valeurs et comportements politiques dans les communautés villageoises corses XIXe-XXe siècles », *Études rurales*, Pouvoir et patrimoine au village, 1976, p. 173 sqq).

La solidarité dans la société contemporaine

Dans les débats contemporains, on relève bien un certain glissement d'une pratique populaire et traditionnelle vers une démarche politiquement affirmée de « justice sociale », mais le passage entre cette pratique traditionnelle et cette démarche politique est loin d'être artificiel. Observons en outre que la très forte présence dans les interventions à l'Assemblée de Corse de la notion de solidarité, est commune à l'ensemble des tendances politiques.

Nous l'avons dit, il ressort de nos études de discours que la solidarité, l'entraide, le partage, sont largement associés dans les esprits à la ruralité, cette ruralité d'où provient la quasi-totalité des familles corses. On comprend aisément la force de ce lien solidarité-ruralité en observant l'agencement des divers éléments composant la structure sociétale historiquement rurale de l'île, précédemment exposée. Aujourd'hui, la désertification de l'intérieur ayant fait son œuvre, cette structure rurale subsiste toutefois fortement dans les représentations*12*. Les représentations attachées à la ruralité et à la terre ont également une forte dimension émotionnelle. Les élus attribuent une fonction hautement symbolique à la terre, au sujet de laquelle ils parlent d'attachement « viscéral » des Corses. La terre et le patrimoine foncier se voient attribuer une fonction tant matérielle que symbolique, la terre étant garante de la relation aux ancêtres, des liens intergénérationnels et familiaux ; elle est plus largement consubstantielle à l'histoire et à la culture corses. Cette fonction transcendantale de la terre -qui se trouve véritablement sacralisée*13*- est constitutive d'un fort attachement au territoire apparaissant avec une grande intensité dans les représentations. C'est le cas de l'imaginaire des élus mais également d'autres champs de la société corse. Pour un développement détaillé de ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'un de nos récents articles traitant spécifiquement de cette question*14*.

Signalons simplement que cet attachement s'applique tant à l'île elle-même- qui apparait comme une figure symbolique sacralisée*15*- qu'au territoire local, qu'il soit rural ou urbain, et qu'il s'agisse

12 Il s'agit là d'un élément important apparu au sein de notre travail de thèse.

13 Voir à ce sujet notre communication *Imaginaire du rapport à la terre dans le champ politique corse : un élément d'interaction entre corps et milieu*, colloque « Les corps vivants, vécus et représentés en méditerranée », 10, 11, 12 février 2026, Università di Corsica.

14 *Ibid.*

15 Voir à ce sujet notre article *Présence de l'imaginaire du sacré dans l'espace politique corse : le cas des débats à l'Assemblée de Corse (mandature 2010-2015)*, Revue *Lumi*, n°5 Religions et laïcités, janvier 2025.

de zones de montagne ou de littoral. C'est à travers ce rapport spécifique au lieu qu'apparaissent, à titre principal, les valeurs de solidarité qui nous intéressent ici.

Si cet imaginaire subsiste, la réalité démographique et économique a largement évolué ces dernières décennies : exode rural, évolution de l'usage de la terre, bouleversement des comportements matrimoniaux, adaptation du système de partis aux contextes politique et économique nouveaux[16], etc.
En dehors de l'imaginaire qui lui est associé, la solidarité, qui avait auparavant une fonction économique et politique, a-t-elle toujours une place concrète dans une société bouleversée ?

Nous pouvons sans doute répondre par l'affirmative, en considérant la solidarité dont font généralement preuve les Corses, en particulier durant les périodes de crise, où lors des catastrophes naturelles[17]. Citons également un récent article du journal *Corse-matin*, révélant que la Corse est « la région qui arrondit le plus à l'euro supérieur au moment de payer en caisse », « Des microdons qui représentent plus 190 000 euros [pour l'année 2025] (…) ainsi en caisse, un Corse a environ 20 % de chances de plus de donner qu'un français continental ?*18*». Signalons que les associations plébiscitées sont avant tout locales (c'est le cas, notamment, de l'association *Inseme*).

Toutefois, le rôle, les formes et les ressorts de cette solidarité ne sont certainement plus les mêmes aujourd'hui qu'hier, dans une société dont l'organisation systémique a considérablement évolué. Ce constat explique également, probablement, le caractère désabusé de certains discours, relativement présents au sein de notre corpus, dénonçant la disparition de cette valeur.
Nous n'entendons pas ici contester le déclin de certaines formes d'expression de la solidarité, qui est difficilement discutable. Nous considérons, cependant, que les causes de cet affaissement

16 Cela passe notamment par l'intégration de nouvelles ressources (emplois, etc.) au système d'échange.

17 À titre d'exemple, nous pouvons citer l'important mouvement de solidarité mis en œuvre lors de la période de confinement ayant marqué le début de la crise du *Covid-19*. Ou à l'occasion de la tragédie de Furiani en 1992. C'est également le cas lors de situations de détresse dans les contrées voisines (notamment intempéries de Sardaigne, en 2013), voire plus lointaines (Roumanie en 1989). Mentionnons également la forte mobilisation de la Corse en faveur du Téléthon ou de manifestations similaires.

À la suite de notre communication lors du colloque dont il est question ici, Hyacinthe Choury, ancien secrétaire général du Secours populaire corse, nous a signalé l'augmentation de 25% des dons de particuliers, dont a bénéficié l'association au cours de la période récente. Cela est illustratif de la générosité encore à l'œuvre dans l'île.

18 « La Corse championne de France du microdon », *Corse-matin*, 7 février 2026.

peuvent sans doute être recherchées dans l'évolution structurelle de la société corse. Le déclin des pratiques ne signifie pas, en outre, que la solidarité comme valeur ait été effacée. Ce n'est manifestement pas le cas : la valeur de solidarité est toujours active dans les représentations, comme en témoigne sa place dans les discours, et dans les actes, comme nous venons de l'observer.

Dans les discours, cette valeur est même, souvent, hypertrophiée et idéalisée tout comme le passé rural de l'île. Cette vision magnifiée apparaît dans les références à la solidarité présentes au sein des débats étudiés qui sont, fréquemment, enracinées dans un imaginaire rural confinant au mythe de l'âge d'or. On y observe une récurrence de références très révélatrice de l'imaginaire qui s'est construit autour d'elles, et d'un passé dont on se souvient – ou dont on croit se souvenir, car il s'agit souvent d'une reconstruction – avec nostalgie.

Observons que cet appel à un passé mythifié n'a rien d'exceptionnel et correspond à une structure archétypale que l'historien Lucian Boia considère comme essentielle :

> L'homme aspire à échapper aux contraintes, à sortir de sa peau, à changer de condition, dans toutes les variantes imaginables : ascension (élévation spirituelle, connaissance, pouvoirs surnaturels, sainteté) ou régression (vers l'état de nature), fuite en avant ou retour aux sources... L'invention d'une condition autre signifie aussi l'abolition de l'histoire réelle, avec son cortège de misères, et la quête d'une évolution différente. Les solutions sont cherchées soit en exaltant les commencements (nostalgie de l'âge d'or), soit dans un avenir purifié (millénarismes religieux ou sécularisés), soit au-delà de l'espace connu (îles, contrées lointaines, planètes, galaxies), soit dans un espace conventionnel (utopies)[19].

Les élus cherchent bien ici à changer collectivement « de condition ». Toutefois, cette « exaltation » du passé de l'île s'accompagne d'une volonté d'agir pour construire un avenir différent. Il y a donc une dimension largement volontariste dans ces discours.

Un imaginaire performatif

Par-delà le mythe, ces valeurs établissent le lien entre passé, présent et avenir. Le débat sur le PADDUC fait un geste supplémentaire en ce sens, en passant du souhait au projet de société. Il s'agit alors de construire l'avenir à travers des décisions ayant des incidences pratiques réelles. Et la construction de cet avenir doit se faire sur la base de la solidarité, valeur que l'on sait au cœur du projet de la majorité de l'époque. Le discours de présentation du PADDUC en témoigne :

19 Lucian Boia, « Pour une histoire de l'imaginaire », *op. cit.*, p. 34-35.

« La Corse, qui a su préserver son histoire, sa culture et son patrimoine est à même d'effectuer cette transition vers une société de partage et de solidarité[20]. »

« Construire un Projet de société, c'est d'abord en définir les valeurs fondamentales…
C'est pour cela, que ce « devenir » à construire devra reposer sur plus de solidarité, plus de justice sociale, permettant enfin qu'une véritable paix s'installe dans cette île (…) Parce qu'il se veut durable, le développement de la Corse doit être basé sur des valeurs universelles qui permettent aux hommes de vivre en société et d'y trouver leur utilité. Ces valeurs sont *la responsabilisation des acteurs économiques, la gestion économe et durable du territoire, la maîtrise des risques, la participation active des citoyens, la mise en place d'une nouvelle gouvernance et, par-dessus tout, la SOLIDARITÉ*[21]. »

L'esprit du PADDUC doit ainsi faire le lien entre les valeurs traditionnelles de la Corse et les conditions d'un avenir meilleur, afin de fonder la société de demain. Pour la conseillère exécutive en charge du PADDUC, cela est possible, car il existe encore en Corse « une solidarité intergénérationnelle et familiale qui résiste ici mieux qu'ailleurs à l'individualisme [22]».

Il y a donc une vraie dimension volontariste dans le discours sur les valeurs, celles-ci devant se traduire dans un projet de société. Elles se retrouvent de façon concrète dans certains textes du PADDUC, comme en témoigne le préambule du *Projet d'Aménagement et de Développement Durable23*:

Un PADDUC pour qui ? Le PADDUC que nous vous proposons de construire ensemble, se donne comme ambition prioritaire de fournir à chaque citoyen, au sein de la société insulaire et dans chaque territoire, les chances les plus équitables de vivre et de s'épanouir sur cette terre. L'impulsion politique donnée, est en effet destinée principalement à améliorer les conditions de vie de ceux qui connaissent des difficultés, de ceux qui travaillent, créent des entreprises, développent des activités et plus généralement vivent en Corse. La prise en compte des aspirations des individus recouvre des dimensions sociales, économiques, mais aussi des questions liées à l'identité, née d'une culture partagée avec une langue propre. Nous souhaitons ainsi asseoir notre développement à partir des valeurs de partage, de solidarité, d'éthique et d'ouverture, valeurs qui fondent le sentiment d'appartenance au peuple corse, au service duquel est élaboré le présent PADDUC. Le peuple corse a été défini par l'Assemblée de Corse dans sa délibération du 13 octobre 1988 qui affirme « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les Corses

20 Maria Guidicelli, « Discours de présentation du PADDUC, 26 juillet 2012 », Assemblée de Corse., p. 92.

21 Ibid., p. 93.

22 Ibid., p. 96.

23 Livret II du PADDUC, contenant à la fois le projet de société et les orientations stratégiques (déclinées en actions concrètes).

d'origine et les Corses d'adoption : le peuple corse ». Ainsi cette approche profondément humaniste est un axe prioritaire de notre rapport avec la proposition que le PADDUC vaille charte de lutte contre la précarité sociale et culturelle*24*.

Nous observons ici le lien entre la dimension identitaire et l'appel aux valeurs. Ces valeurs seront déclinées au sein des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du PADDUC. Il est, de ce point de vue, intéressant de relever l'intitulé de la première orientation stratégique : « orientation stratégique n°1 : combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer le développement social ».

Nous constatons bien ici, non seulement une volonté de réactualiser des valeurs pensées comme « ancestrales » et de les traduire dans la société actuelle, mais aussi une tentative de concrétisation de cette démarche.
D'un point de vue pratique, signalons toutefois que la Collectivité territoriale de Corse ne disposait pas, à l'époque, de compétences en matières sociales, celles-ci étant la prérogative des Départements*25*. Le bilan du PADDUC*26*, présenté à l'Assemblée en 2024, fait toutefois état de nombreuses actions relevant de ce domaine, la Collectivité de Corse, créée en 2018, s'étant vu transférer ces compétences.

Mentionnons également la présence des termes « cohésion sociale et territoriale », « solidarité sociale », « solidarité territoriale », « partage des richesses » dans les orientations stratégiques du PADDUC.

Cet exemple est révélateur du poids de l'imaginaire dans les processus décisionnels et en l'occurrence, au sein des modèles de développement.

Pour compléter cette analyse diachronique, signalons que le PADDUC est en cours de révision. Sans anticiper sur ce que contiendra, de façon précise, ce document, un certain nombre de priorités

24 Préambule du Livret II – Projet d'Aménagement et de Développement Durable*, Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,* p. 13.

25 Ces compétences lui seront attribuée lors de la création de la Collectivité de Corse, fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des Conseils départementaux, en 2018.

26 Délibération n° 24/139 AC de l'Assemblée de Corse portant sur l'analyse globale de l'application la procédure de révision du plan d'aménagement et de développement durable de la corse (PADDUC) et sur l'engagement de la procédure de révision, 28 novembre 2024, Assemblée de Corse.

ont toutefois déjà été présentées à l'Assemblée en juillet 2025. Parmi celles-ci, « La défense et la protection des biens communs*27* en vue de permettre leur valorisation et leur transmission*28* », et « La lutte contre la spéculation foncière et immobilière en vue de favoriser l'accès aux logements et à la terre pour les Corses*29* » semblent renvoyer à certaines thématiques que nous venons d'explorer.

Indépendamment des politiques publiques ici étudiées, remarquons que l'imaginaire de la solidarité, étroitement lié au rapport au lieu, est également source d'initiatives nouvelles -ou d'un engagement renouvelé en leur faveur- sur les territoires. Au-delà de l'investissement constant des associations caritatives, signalons la dynamique de recréation de confréries que connaît la Corse depuis plusieurs années. Indépendamment de l'aspect purement religieux*30*, l'un de leurs objectifs phares est de recréer du lien social et d'être vectrices de solidarité sur leurs territoires.

C'est le cas, notamment, de la confrérie *Santa Croce di a Punta di Capi Corsu*[31], dont nous avons interrogé plusieurs des membres*32*. Voici, à ce sujet, ce que nous confiait l'un d'entre-eux, Petru Paoli :

> Pour moi, ce qui compte le plus, c'est vraiment le lien social. (…) Dans mon imaginaire les confréries c'est ça, ça fait le tissu entre les gens, ça aide aussi quand il y a un enterrement, quand la famille ne peut pas se payer les obsèques, la confrérie participe (…) il y a l'esprit de fraternité qui est toujours important, l'esprit de faire le lien entre les gens, vraiment, le ciment entre les gens d'une communauté, je pense que c'est important, surtout dans notre époque, les gens sont en perte de repère, les gens sont divisés (…) on vit dans un village mais on vit comme si on était à la ville,

27 Ceux-ci étant définis comme « des ressources naturelles, culturelles, patrimoniales ou sociétales partagées, ayant vocation à être gérées en intégrant l'intérêt général et qui échappent aux logiques exclusives de propriété privée ou publique classique » (*Délibération n° 25/119 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte de la révision partielle du plan d'aménagement et de développement durable de la corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier, 24 juillet 2025*, Assemblée de Corse, p. 10).

28 Ibid.

29 Ibid. p. 11.

30 Même si la solidarité est également l'une des valeurs portées historiquement par la religion catholique. Pour citer une illustration récente, mentionnons la création en février 2026, par l'Église de Corse, de l'association *Per campà in pace*, visant à la rénovation de logements sociaux vides, avec les Offices Publics de l'Habitat de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

31 Installée le 9 août 2025.

32 Petru Paoli et Jacques Damiani (interviews réalisées les 30 et 31 août 2025).

on ne se fréquente plus, on n'a plus l'occasion de se revoir (…) le but c'est d'essayer d'aller un peu à contre-courant[33].

À cet égard, nous citions, dans un précédent article, le cas d'autres confréries de l'île :

C'est ainsi que la confrérie étudiante *San Gregoriu* nouvellement créée, affirme clairement ses intentions de lutter contre la précarité étudiante, aux côtés de l'association *Aiutu studientinu*[34]. C'était également le cas de la volonté d'aide aux personnes âgées portée par la confrérie d'Ucciani recréée en septembre dernier *35*.

Une analyse étendue à l'ensemble des confréries insulaires permettrait de mesurer plus précisément cette tendance. Toutefois, cette vocation sociale ne semble pas devoir être remise en cause, comme en témoigne l'analyse du Professeur et Confrère au sein d'*A Cunfraterna di u Santissimu Crucifissu*, Jean-Charles Adami au sujet du rôle des confréries : « C'est peut-être là que se trouve incrusté le sens premier de l'engagement confraternel ; celui de rassembler, d'esquisser des fraternités au-delà de nos différences et les faire s'épanouir là où le temps présent contraint aux séparations, à la solitude et invite aux égoïsmes*36*».

Il convient, en outre, de souligner le rôle attribué aux confréries par certains acteurs essentiels de la solidarité dans l'île, comme le Docteur Pernin, membre de Médecin du monde et président en Corse de la coordination interassociative de lutte contre l'exclusion (CLE), dont voici les mots à ce sujet : « Il y a trois niveaux de prise en charge de la pauvreté (…) le 3ème niveau c'est celui de la proximité (…) c'est le niveau principal (…) la proximité c'est les individus eux-mêmes, la proximité de voisinage, ce sont les associations, et dans ces associations, je citerai les confréries qui sont une force extraordinaire dans les villages [37]».

Signalons l'importance de l'ancrage territorial des confréries, organisées autour d'un territoire très circonscrit, doté d'un fort sentiment d'appartenance. La proximité est, du reste, un ressort de la

33 Interview de Petru Paoli, membre fondateur de la confrérie Santa Croce di a Punta di Capi Corsu, Roglianu, 30 août 2025.

34 « Corte : la confrérie universitaire de San Gregoriu créée », *Corse net infos*, 11 mars 2025, Corte : la confrérie universitaire de San Grégoriu créée

35 Serena Talamoni, « Une laïcité singulière : Papa Francescu in Corsica », Revue *Lumi*, n°7, janvier 2026.

36 *Rivista Robba*, 28 décembre 2024, Confréries, culture paysanne et petits villages

37 Docteur François Pernin, Emission *A truvà ci*, France 3 Corse Via Stella, 9 février 2025.

solidarité bien connu, en Corse comme ailleurs*38*. Cependant, dans nos sociétés contemporaines, cette proximité tend à se réduire à un cercle de plus en plus étroit. Cette constatation rend d'autant plus opportun le réinvestissement de l'imaginaire du rapport au lieu, interconnecté aux valeurs de solidarité et d'entraide, encore fortement agissant dans l'île. Il constitue, comme nous l'avons observé, une ressource de nature à donner un souffle nouveau aux dynamiques de solidarités.

Les différents éléments ici exposés illustrent les potentialités des représentations présentées, leur vigueur jouant -encore de nos jours- un rôle créateur, comme nous l'avons constaté à travers l'exemple de la Corse. Leur dimension performative constitue, sans conteste, un puissant levier d'action publique. Il s'agit, ainsi, de les considérer comme des informations stratégiques propres à ouvrir des perspectives nouvelles d'innovation tant sociale que territoriale.

38 Lors du colloque dont sont tirés ces actes, la chercheuse spécialiste en innovation sociale, Nadine Richez Battesti, mettait d'ailleurs en évidence l'importance du lien au territoire comme l'un des critères de l'innovation sociale.